



**Rn PAT**

Réseau national  
des Projets Alimentaires Territoriaux



***Les PAT et le RnPAT  
Poitiers, le 3 juin 2019***

# Attention, risque de confusion

Sous le vocable PAT, on désigne des réalités diverses :

- Des préfigurations de PAT : le terme a été employé pour étudier en amont de la Loi et juste après, des projets locaux sensés préfigurer le PAT.
- Des PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture
- Des PAT en élaboration : c'est dans majorité des cas, ce processus que l'on appelle PAT
- Les réponses à l'AAP PNA dans la catégorie PAT, notamment des démarches méthodologiques en vue de développer des PAT

# Le Projet Alimentaire Territorial

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de **projets alimentaires territoriaux**. Ces derniers visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »

(Définition : Code rural et de la pêche maritime, Livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2)

**Loi LAAF du 13 octobre 2014 + Instruction du Gouvernement  
DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017**



# La définition des PAT

## Les dates de la définition des PAT :

- Loi D'avenir de l'Agriculture et de la Forêt du 13 octobre 2014.
- Avril 2016 comité interministériel lance un groupe de concertation sur les PAT
- Été 2016 annonce des objectifs de (100 PAT fin 2017) - 500 PAT fin 2020 et d'une ligne spéciale dédiée dans l'Appel à projet PNA spécifique sur les PAT et augmentation de l'enveloppe. 2016 – 2017 : 22/47 ; 2017 – 2018 : 11/33
- Décret du 30 mars 2017 précise les critères de reconnaissance des PAT

# Le cadre de référence commun (cf. instruction)

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Ordre de méthode
Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la politique de l'alimentation Bureau de pilotage de la politique de l'alimentation 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 13 0149554955 N° NOR AGRG1709978C		Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 30/03/2017
Date de mise en application : Immédiate Diffusion : Tout public		
Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction. Nombre d'annexes : 0		
Objet : Dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.		
<b>Destinataires d'exécution</b>		
Préfets de région Préfets de département : pour information		
Résumé : Cette circulaire a pour objet de définir le dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, introduits par les articles 1-III et 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.		
Textes de référence : Articles L. 1-III et L.111-3-2 du code rural et de la pêche maritime Instruction technique DGAL/SDPAL/2016-153 du 23/02/2016 ; Mise en œuvre par les DRAAF/DAAF de la politique publique de l'alimentation sur la période 2016-2017.		

La circulaire précise la définition par 12 critères :

- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

# Les objectifs et le champ du PAT

2 critères sur les **liens du PAT avec** les politiques nationales et territoriales

4 critères sur le **rôle** du PAT **dans la structuration de filières, l'économie territoriale et les fonctions du SAT** (transversalité)

# Le contenu du PAT

L'instruction réserve 3 de ses 12 critères à préciser le contenu :

4° il comporte **des actions opérationnelles** visant à sa réalisation ;

5° l'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un **contrat** ;

6° le projet offre des **garanties** quant à sa **pérennité** et à son **impact** sur le territoire. Il est doté d'une **instance de gouvernance qui veille à la mise en œuvre des actions opérationnelles**. Il s'inscrit, **le cas échéant, dans une démarche de progrès**.

**En plus, la Loi dit** : « ... Ils peuvent **mobiliser des fonds publics et privés**. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.»

# L'élaboration du PAT

La circulaire réserve 3 de ses 12 critères à ce processus d'élaboration :

- 1° un PAT peut être à l'initiative d'une **large gamme d'acteurs**, tant publics que privés ;
- 2° il est **élaboré de manière concertée** avec différents acteurs du territoire. Il est en cohérence avec les projets similaires sur des territoires voisins ou conduits à une échelle territoriale plus large ou plus restreinte ;
- 3° il repose sur un **diagnostic partagé et cohérent, portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire** ;



# Les 3 types de PAT



## **TYPE 2 : PROJETS AGRI-ALIMENTAIRES STRUCTURANTS**

- De l'agriculture vers l'alimentaire, avec encore une forte orientation agricole
- Poids important des acteurs économiques (mais pas uniquement agricole)
- Lien entre économie, environnement et aménagement du territoire

## **TYPE 1 : PROJETS AGRI-ALIMENTAIRES PONCTUELS**

- Fort poids agricole des projets (initiative émanant souvent du monde agricole)
- Lien souvent fait avec l'identité du territoire, le culturel et la gastronomie

## **TYPE 3 : PROJETS ALIMENTAIRES TRANSERVSUAUX**

- Poids plus important de la société civile
  - Objectif fort de transversalité et de projet systémique
  - Initiatives variées (société civile, monde agricole, collectivités)
- Les enjeux économiques ne sont pas nécessairement mis en premier plan



# La démarche de projet

## *Bien sur ... oui mais*



## Certes ...

- 1 Sensibilisation des acteurs
- 2 Arène de gouvernance
- 3 Diagnostic partagé
- 4 Orientations (Forum ouvert)
- 5 Programme d'actions
- 6 Suivi et évaluation

# Neuf points de vigilance

## *Reprenant en partie la chronologie projet*

1. Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture **et de la nécessaire articulation des échelles**
2. Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies
3. Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente
4. Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives
5. Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote
6. Formaliser discours politique et programme d'actions
7. Réunir les moyens humains et financiers du projet alimentaire territorial
8. Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation
9. Et communiquer tout au long du PAT

1

Installation  
de la maîtrise  
d'ouvrage

# PV 1 - Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture ...

## Bilan des actions de l'agglomération nantaise



Des actions reconnues, ambitieuses mais classiques  
Un début de décloisonnement entre les services

- En interne : à l'intérieur de l'institution porteuse de l'élaboration du PAT
- En externe : dans le partenariat et la gouvernance du processus d'élaboration (... et le diagnostic)

*Echelles, problèmes à régler,  
leviers*



1

Installation de la  
maîtrise d'ouvrage

2

Mise en place de la  
gouvernance initiale

## PV 2 - Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies



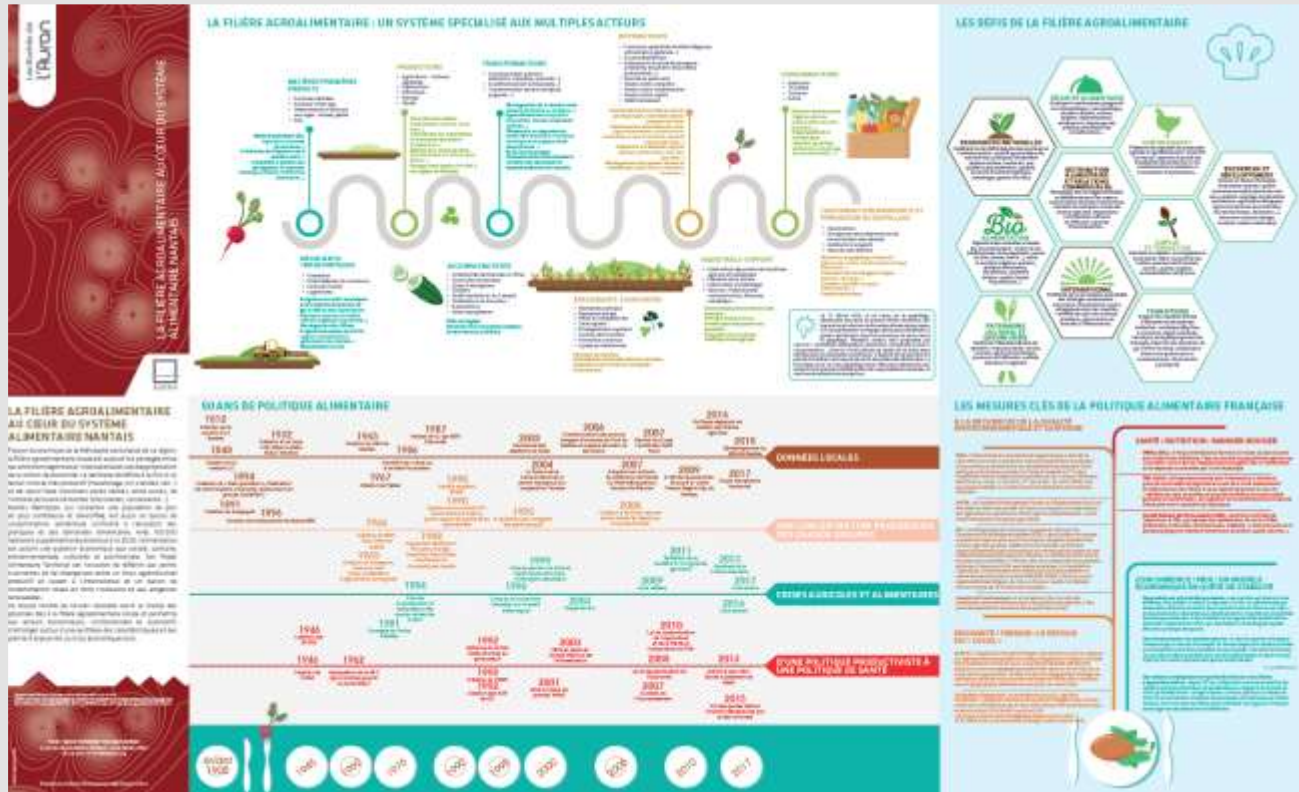
- Un équilibre à trouver : aller au-delà de la configuration classique Instance ouverte/Noyau dur.
- Elargir le cercle au-delà du binôme vice-président/chargé de mission.
- Mettre en place progressivement une instance de gouvernance ouverte dans une configuration suffisamment souple pour ne pas préjuger de la nature et de la composition de l'instance finale.
- Communiquer auprès des élus communaux, parties prenantes ... et consulter les habitants



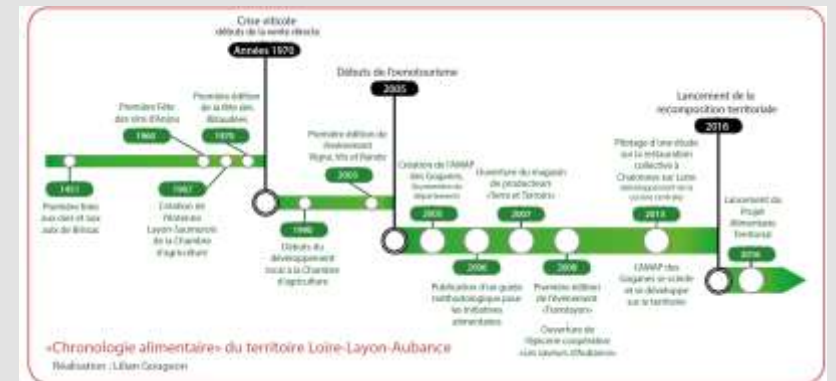
3

Réalisation de l'état initial

# PV 3 - Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente



- Revisiter l'existant
- Diagnostiquer en continu
- Etat initial stratégique et multichamps
- Et toujours, problématiser



4

Co-construction de  
la stratégie  
alimentaire

## PV 4 - Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives



- Prendre de la hauteur et du recul
- Développer des modèles d'animation adaptés aux acteurs économiques
- Associer la population



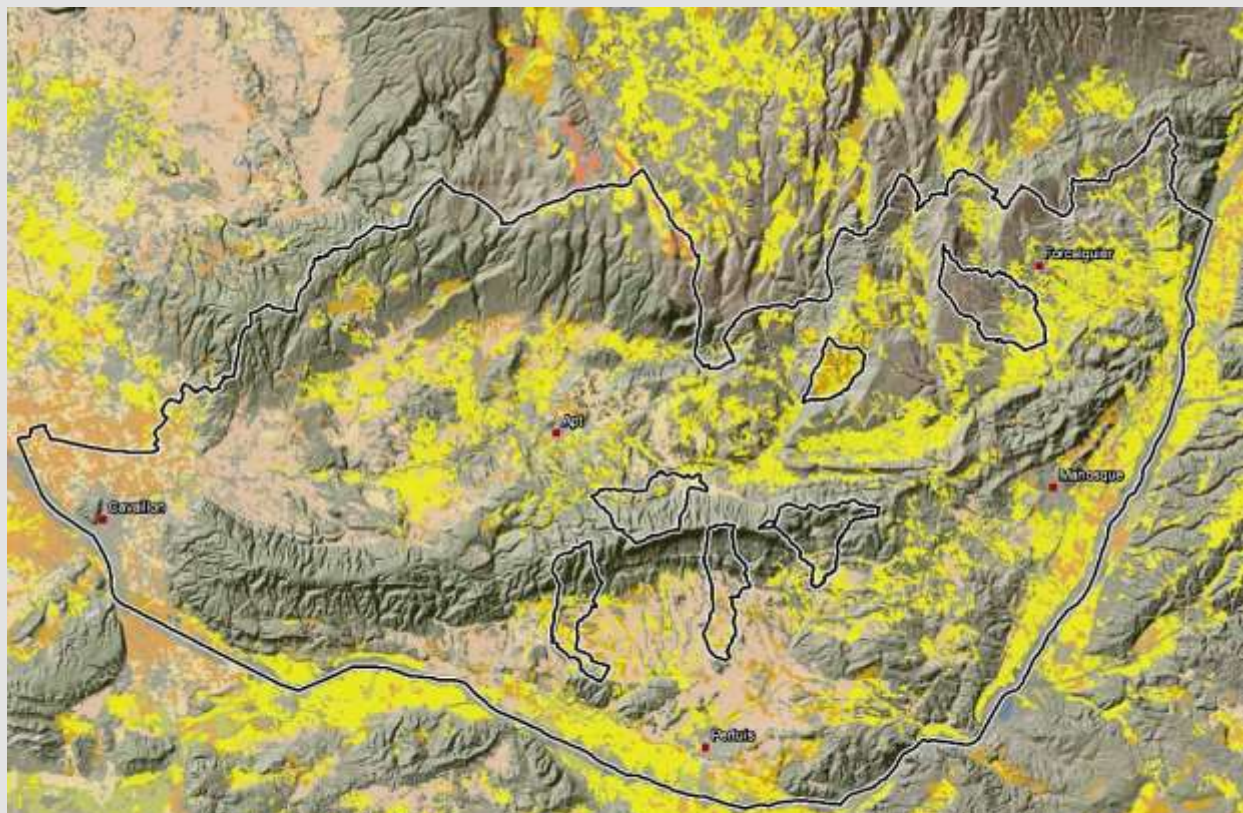
4

Co-construction de  
la stratégie  
alimentaire

5

Formalisation de la  
stratégie et du  
programme d'actions

5 – Articuler récit, qualité territoriale et  
actions pilote



Un Patrimoine agricole exceptionnel

4

Co-construction de  
la stratégie  
alimentaire

5

Formalisation de la  
stratégie et du  
programme d'actions

## PV 6 - Formaliser discours politique et programme d'actions



- Charte, ...
- Contractualisation
- Engagements





6

Mise en œuvre, suivi  
et évaluation

## PV 7 – Réunir les moyens humains et financiers de la politique agricole et alimentaire d'agglomération





6

Mise en œuvre, suivi  
et évaluation

## 8 - Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation



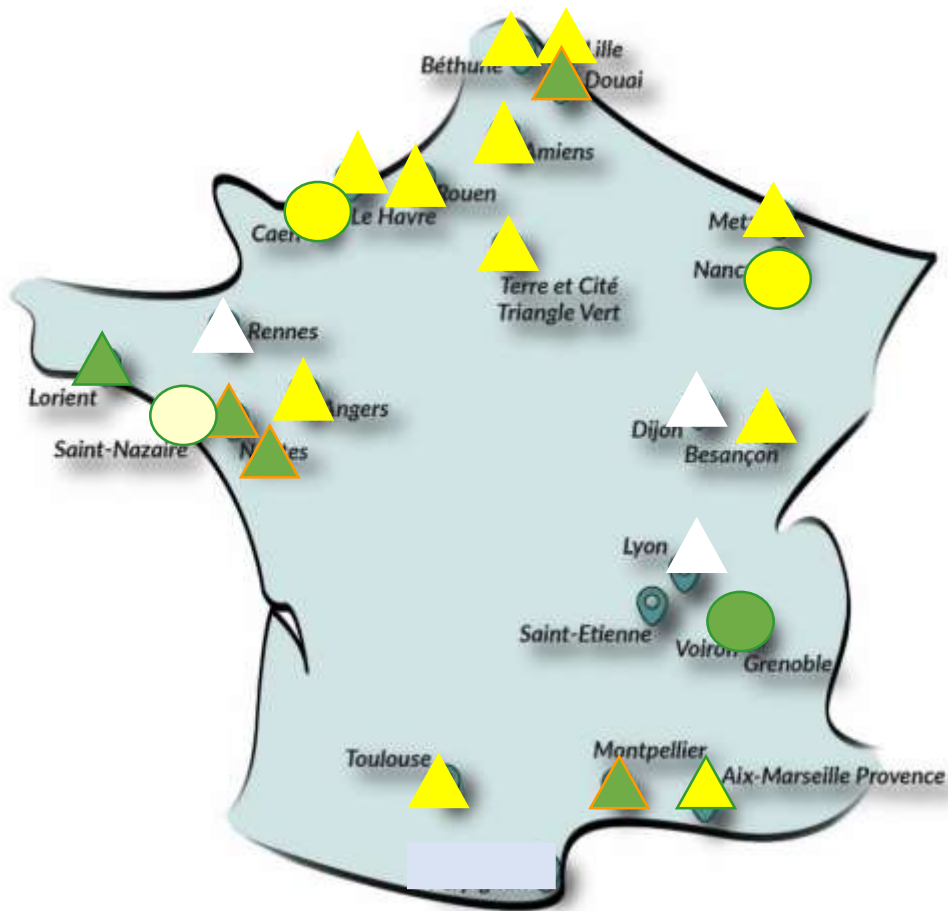
- Eviter un morcellement de la gouvernance au gré des commissions et des lobbys.
- Eviter toute marginalisation, de la politique alimentaire
- Evaluer de manière participative : ressources à venir (indicateurs)

# 9 – Et communiquer tout au long du PAT

Tout au long  
de la démarche



# Une forte mobilisation du dispositif



*PAT*



*PAT élaboré*



*PAT en cours*

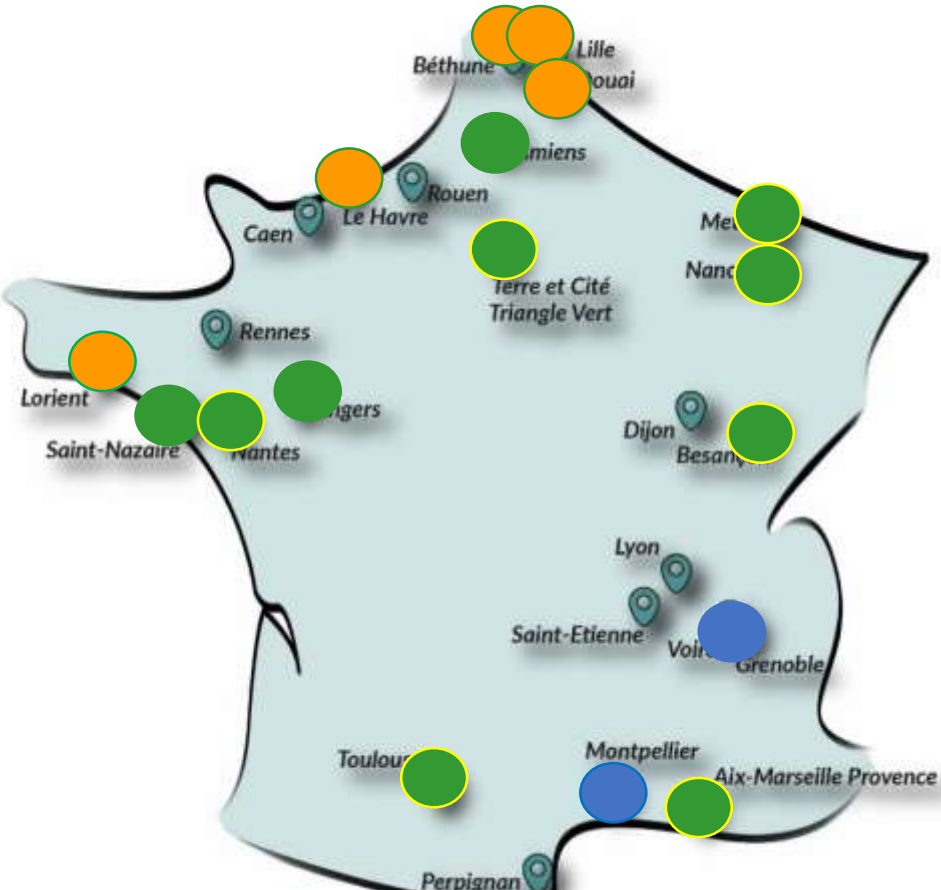
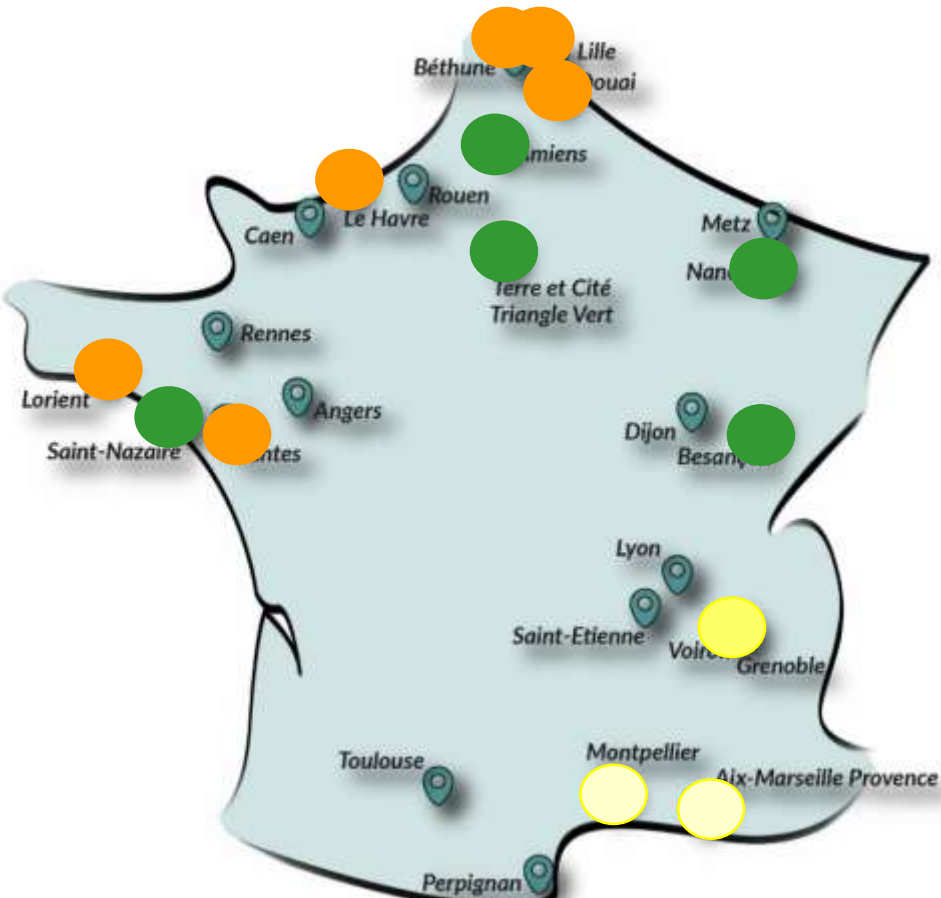


*Pré - PAT*

*Cas particulier*



# Les deux familles de PAT et la gouvernance de leur élaboration



S

AS

AP

S

AS

AP

E

# Quelques premiers points saillants

Les enjeux politiques locaux du discours sur l'alimentation et l'engouement PAT

La confirmation du prisme agri-alimentaire et la porosité entre débat national/choix locaux

Entre agriculture périurbaine et alimentation, la corrélation entre type 4 et PAT systémique

La frilosité de la gouvernance à la française

L'ambivalence de la recherche

Le PAT, antidote à la multiplication des arènes alimentaires ? PAT et Tiga ?

Interterritorialité et articulation des échelles



# Le RnPAT et ses 5 axes (saison 2 : 2018 -2021)



**Rn PAT**  
Réseau national  
des Projets Alimentaires Territoriaux



Deux copilotes



## Saison 2

Axe 1 – **Sensibiliser** tous les acteurs aux enjeux de l'alimentation durable et des projets alimentaires territoriaux pour élargir le cercle des parties prenantes et consolider le réseau

Axe 2 – **Capitaliser** et contribuer à **l'évaluation** du dispositif PAT

Axe 3 - **Accompagner** les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PAT

Axe 4 – **Innover** dans les champs stratégiques

Axe 5 – **Contribuer** à la cohérence de la politique alimentaire aux différentes échelles et entre territoires

- ✓ Mise en réseau pour développer les PAT
- ✓ Vision systémique et multi-acteurs
- ✓ PAT impliquant significativement la collectivité porteuse du projet de territoire

**Merci de votre attention**



## **Terres en villes**

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

---

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)

[www.rnpat.fr](http://www.rnpat.fr)

